



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTLER - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Nadine JOLY représentée par Valérie NOBLET – Elisabeth PARIAT représentée par Jean-Michel LATOUR – Virginie LAURENT représentée par Adam DA MOTA – Gilles BOYEZ représenté par Frédérique HITTLER

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-026 du registre des délibérations

OBJET : ASSOCIATION INITIATIVE AUBE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Le Président rappelle que l'association INITIATIVE AUBE a pour objet de favoriser l'initiative économique sur le département de l'Aube. Elle regroupe des acteurs privés, institutionnels et publics qui ont pour objectifs de favoriser la création et reprise d'activités et d'entreprises par la mise en œuvre :

- De moyens financiers adaptés : accord de prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties par un Comité d'Agrément,
- De moyens techniques liés à l'accompagnement de porteurs de projet et au suivi des activités des entreprises qu'elle soutient,
- D'actions visant à développer la création et la reprise d'entreprises dans l'Aube.

INITIATIVE AUBE, membre du réseau national INITIATIVE FRANCE, accompagne ainsi, depuis plusieurs années, des porteurs de projet dans le département de l'AUBE et notamment dans le bassin de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE.

Ainsi, suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il est proposé de désigner un nouveau représentant de la CCPRS siégeant aux instances délibératives de l'association INITIATIVE AUBE.

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. [...] Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. En l'espèce, à défaut de dispositions en ce sens, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et à la majorité absolue.

Il a été proposé de faire appel des candidatures au poste d'administrateur du Conseil d'Administration de l'association INITIATIVE AUBE afin de représenter la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE et propose de passer au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-21 ;

Vu la demande formulée par l'association INITIATIVE AUBE ;



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret ;

PREND ACTE de la candidature de :

- **Éric VUILLEMIN**

PREND ACTE des résultats de l'élection ;

DÉCIDE de proclamer **Éric VUILLEMIN** en tant que représentant de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE, au Conseil d'Administration de l'association INITIATIVE AUBE jusqu'à la fin du mandat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le _____ à :

- Service de Gestion Comptable de ROMILLY-SUR-SEINE
- Le Conseil Département de l'Aube
- L'association INITIATIVE AUBE
- Le représentant désigné

Le Président,

Éric VUILLEMIN